

# Les indemnités des élus ne passent pas...

Le match a commencé très tôt à Claix. Avant même de passer aux votes, mercredi soir, la seule approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal a donné le ton : la séance allait dépasser les 90 minutes...

Les élus de l'opposition n'ont pas du tout apprécié que deux délibérations aient été modifiées « pour être exécutoires ». Et quand il s'agit notamment des indemnités des élus, Michel Cuaresma, le chef de file de l'opposition, se fâche : « Le tableau ne figurait pas dans le compte-rendu, vous l'avez glissé en douce pour le présenter en préfecture, au dernier moment. C'est illégal ! Et en plus, il est incomplet ». Il n'en

fallait pas davantage pour que son groupe demande que l'intégralité des débats figure... « sous forme synthétique ». Sourires dans le camp d'en face. En arbitre, le maire Michel Octru a répondu sur la forme : « des rajouts peuvent être demandés dans les 8 jours avant l'affichage du compte-rendu ». Ça n'a pas calmé les esprits. Loin de là. Car ce fameux tableau, on le retrouve en fin de séance, au moment de confirmer (ou pas...) les taux des indemnités des élus et notamment celles versées à quatre conseillers délégués.

L'opposition avait déposé un recours en préfecture à ce sujet (notre édition 4 avril), mercredi soir elle a enfoncé le clou :

« Pour sortir de ce camouflage juridique et moral, il faut faire marche arrière (...) Que les indemnités sur cette période (en 2008) soient remboursées. Vous avez fait une erreur Monsieur le maire, admettez-le ! ». Michel Octru pensait en finir avec ce « feuilletton ». Seulement, le vote « contre » de l'opposition a écrit la suite : ses élus ont refusé de voter la dernière délibération sur la création de 6 postes. Thierry Lande a pointé du doigt celui de « rédacteur territorial », transformé en un « poste d'adjoint administratif sous-qualifié ». Un poste, « certes inférieur », a concédé le maire, mais défini selon « le niveau de compétence ».

Catherine FERRER



Au cours du conseil municipal, la question des taux des indemnités des élus et notamment celle de conseillers délégués a rouvert le débat mercredi soir.

## Logements sociaux, travaux, matériel... Des coûts et quelques discordes



### Logements sociaux : travaux de voirie à charge de la commune

Des logements sociaux sont prévus dans le secteur entre l'avenue Bougault et la rue de la Montée de la Croix Blanche.

Au regard du montant des travaux de voirie et de réseaux (836 000 €), la commune a décidé d'exonérer en totalité les terrains concernés de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR).

« Nous ne l'avons pas fait sur Beyle Stendhal, a justifié le maire, où les travaux sont nettement plus importants ». Et donc plus lourds à supporter seul...

Un choix dénoncé avec vigueur par Thierry Lande, de l'opposition : « On n'a pas le droit de faire du cas par cas ! C'est illégal ! Il est quand même normal d'avoir une délibé-

ration de principe. C'est un fait d'égalité ». La délibération a recueilli 7 « contre ».

### Principales subventions

La communication a un coût. La technologie aussi. L'opposition n'a pas vraiment apprécié le choix d'un nouveau serveur (de type « exchange 2007 ») pour rafraîchir le matériel informatique de la commune. Plus de 14 000 € (ITC), est-ce trop cher ? Un peu, pour le groupe de Michel Cuaresma qui, à défaut d'obtenir une étude sur d'autres logiciels moins coûteux, s'est abstenu.

En vue de réaliser des économies d'énergie, il convient de changer les huisseries de l'ancien bâtiment scolaire Malhiwert (maternelle). Et pour financer ces travaux (29 700 €), le Conseil général, le Conseil régional et l'Ademe seront sollicités.

« Compte tenu des travaux d'extension de son bâtiment, le groupe scolaire Malhiwert va s'installer d'ici la rentrée prochaine dans des préfabriqués à côté de l'école Claix centre. Cette « délocalisation » va durer toute l'année scolaire. Et pour disposer de quatre nouveaux préfabriqués (82 000 € TTC), la commune a demandé une subvention au Conseil général.

« L'ensemble des travaux d'aménagement de la rue Beyle Stendhal s'élève à un peu plus d'un million d'euros. Pour les financer (à hauteur de 959 000 € répartis sur 2009 et 2010), la commune a sollicité Grenoble Alpes Métropole (au titre du contrat de déplacement), le Conseil général, le Syndicat Énergie de l'Isère et l'État (Dotation globale de l'Équipement).

Le maire Michel Octru a justifié le choix d'exonérer de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) les propriétés où vont être construits des logements sociaux. Le secteur concerné est situé entre l'avenue Bougault et la rue de la Montée de la Croix Blanche.